



COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 10 AVRIL 2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Présents : Mme Christelle SCHRODER, MM José ROMERO - José DE JESUS - Louis FINANCE

Contrôle des feuilles de match.

Informations générales

Merci aux clubs de **vérifier leur agenda sur Footclubs** pour la mise à jour des rencontres, les matchs de coupe ayant été intégrés au calendrier.

Les clubs qui sont intéressés par l'organisation des finales de coupes ou de championnats, sont priés d'envoyer leur candidature au District.

D2 Edenauto Agen

Réserve

Match n°26397107 PORTE D'AQUITAINE – ASTAFFORT du 07.04.2024 à 15h00

Considérant la réserve d'avant match confirmée par le club d'ASTAFFORT recevable dans la forme.

Considérant que le club porte une réserve sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de PORTE D'AQUITAINE, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 4 joueurs mutés.

Après vérification du fichier des joueurs mutés pour le club de PORTE D'AQUITAINE, seul 2 joueurs apparaissent en état de mutés sur la feuille de match en objet. Un muté en période normale et un en hors période.

Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

D3 Eco logis Menuiserie Poule A

Forfait

Match n°26398633 MONFLANQUIN 2 -- STE BAZEILLE 2 du 07.04.2024 à 15h00

La Commission enregistre le forfait de l'équipe 2 de STE BAZEILLE, (3^{ème} forfait) et déclare cette équipe forfait général.

Conformément à l'article 9.12 des règlements sportifs du District, tous les résultats des matchs joués par cette équipe sont annulés, le classement est modifié.

D3 Eco logis Menuiserie Poule B

Réserve

Match n°26398855 NERAC 2 -- ROQUEFORT du 06.04.2024 à 20h00

Considérant la réserve d'avant match confirmée par le club de ROQUEFORT, recevable dans la forme.

Considérant que le club porte une réserve sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de NERAC inscrits sur la feuille de match en objet et sur la participation à cette rencontre de joueurs ayant participé au dernier match de leur équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ni le lendemain.

Après vérification, il apparaît que l'équipe supérieure de NERAC jouait le même jour et à la même heure un match de D1 contre CASTELJALOUX donc tous les joueurs de NERAC inscrits sur la feuille de match en objet pouvaient participer à cette rencontre.

Par ces motifs, la Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

D3 Eco logis Menuiserie Poule B

Réclamation d'après-match

Match n°26398824 PENNE ST SYL -- F C V L 3 du 30.03.2024 à 20h00.

Participation à la rencontre de 4 joueurs de PENNE ST SYL , mutés hors période normale.

Après étude de la feuille de match en objet, la Commission dit la réclamation du club du FCVL recevable dans la forme, et constate qu'effectivement quatre (4) joueurs mutés hors période de PENNE ST SYL sont inscrits sur celle-ci.

Considérant l'article 160 alinéa 2 des règlements de la F.F.F « En tout état de cause quel que soit le nombre de joueurs mutés accordé, le nombre de joueurs titulaires d'une licence MUTATION ayant muté hors période normale inscrit sur la feuille de match est limité à deux (2) maximum ».

La Commission dit la réclamation fondée et conformément à l'article 187 des règlements de la F.F.F donne match perdu par pénalité à l'équipe de PENNE ST SYL. L'équipe du F C V L ne peut bénéficier du gain de la rencontre car réclamation d'après match.

PENNE ST SYL : 0 but, moins un (1) point – FCVL : 2 buts, 0 point.

D4 Vini Prim Poule A

Forfait

Match n°27238210 BIAS -- ROQUENTIN OC du 06.04.2024 à 20h00

La Commission enregistre le forfait du ROQUENTIN OC (1^{er}) forfait

BIAS : 3 buts, 3 points -- ROQUENTIN OC : 0 but, moins un (1) point.

Coupe 47 E.Goualc'h Intersport et Réserves L.Coué Intersport

Tirage des quarts de finales effectué par Magali Boyer et Magali Gimenez, les rencontres se dérouleront le mercredi 24 avril à 20h00.

Coupe 47 E.Goualc'h Intersport

Astaffort (D2) / Gontaud (D1)

Monflanquin (D1) / Casseneuil (R2)

USVP (D1) / Lagnac (D3)

Nérac (D1) / Villeneuve (R3)

Coupe Réserves L.Coué Intersport

Passage 2 (D3) / St Colomb 2 (D4)

EBBE 2 (D1) / SU Agen 2 (D1)

Gontaud 2 (D2) / Casseneuil 2 (D1)

Miramont 2 (D3) / Le Mas 2 (D3)

La Commission n'accordera aucun report de match, l'équipe ne pouvant pas jouer ce jour- là sera déclarée forfait.

Coupe vétérans

Matchs le mercredi 24 avril (possibilité de jouer jusqu'au 5 mai avec accord des deux clubs :

Castelmoron / Agen RC

Casseneuil / Bias

Cancon / Castillonnes

Ste Livrade Exempt

Le président

José ROMERO

Procès-Verbal validé le 12 avril 2024 par M Dominique Stoll, Secrétaire Général du District.